

2024/04/29

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 avril 2024 - Délibération n° 2024/04/29

Objet : ACOMPTE N°2 DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 05 avril 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – LAINE Joël – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – MALIVERT-LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – CLOCHON Bruno – ROYERE Joël – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CAFORA Carmine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique.

Pouvoirs

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAU VAT Marie-Hélène.
3. Mme LAGRAVE-MALIVERT Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. M. ROYERE Joël donne pouvoir à Mme SALADIN Christine.
6. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. PAMIES Jean-Michel.
7. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre.
9. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre.

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	44	53			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
50	-	2			1

Vu les articles L. 133-1 à L. 133-3-1 du Code du Tourisme portant disposition de tourisme,

Vu la délibération n°2017/190 du Conseil communautaire en date du 28 novembre 2017 portant création de l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest sous statut associatif,

Vu la délibération n°2022/05/01 du Conseil communautaire en date du 17 mai 2022 fixant une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Office de Tourisme Intercommunal

Vu la délibération n°2023/04/23 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2023 modifiant les modalités de versement de la contribution financière de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°BC2024/01/12 du Bureau communautaire en date du 30 janvier 2024 attribuant une avance à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme intercommunal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil communautaire ;

Vu la présentation du projet de budget de l'Office et de son plan d'actions pour l'année 2024 et les critères d'évaluation d'atteinte des objectifs, présentés au Conseil communautaire le 21 février 2024 ;

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Afin de mettre en œuvre les missions inscrites dans la convention d'objectifs 2022-2027, la convention prévoit un financement sur une base annuelle comme suit :

ACTIONS ANNUELLES DELEGUEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST	MONTANT DE LA SUBVENTION ANNUELLE ALLOUEE
Accueil et information des clientèles	84 411,00 €
Promotion Communication	18 758,00 €
Coordination de la politique locale du tourisme, animation des acteurs et développement des filières.	28 137,00 €
Observation et veille touristique	9 379,00 €
Programmation/Commercialisation d'animations et produits touristiques	37 516,00 €
Gestion d'équipements touristiques intercommunaux	9 379,00 €
Dotation frais de personnel de direction	61 487,00 €
<i>Sous Total Subvention Monétaire</i>	<i>249 067,00 €</i>
Avantage en nature (bâtiment)	7 200,00 €
<i>Sous Total Subvention en Nature</i>	<i>7 200,00 €</i>
TOTAL SUBVENTION	256 267,00 €

L'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs prévoit le calendrier financier suivant :

« ARTICLE 5 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE »

La notification de la subvention interviendra après décision du conseil communautaire qui aura lieu chaque année après le vote du budget

La Communauté de communes versera la subvention annuelle en 3 fois :

- Ⓢ ***Une avance de 50 000 € au cours du premier trimestre ;***
- Ⓢ ***Une seconde avance soumise au Conseil Communautaire lors de son adoption de budget ;***
- Ⓢ ***Le solde de la subvention lorsque le bilan d'activités et le bilan financier de L'office de Tourisme Intercommunal a été remis et analysé par les services de la Communauté de Communes.***

Le Bureau communautaire dans sa séance du 30 janvier 2024, a approuvé le versement d'une avance de 50 000 € sur la subvention annuelle, dans le respect des engagements de la convention.

Conformément au calendrier financier prévu par la convention d'objectifs, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le second versement annuel, à hauteur de 100 000€. Pour rappel, le vote du montant définitif sera soumis au vote du Conseil communautaire une fois les éléments attendus fournis par



l'association et examinés au regard des critères d'atteinte des objectifs présentés le 21 février 2024.

A noter que M. Michel LAROCHE, en sa qualité de Trésorier de l'Office de Tourisme intercommunal n'a pas pris part au vote.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue une seconde avance sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € pour l'année 2024 à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

